

La Voix de l'Arquenenon

N° 185

Avril Mai Juin 2023



Vive le Sport



Sommaire



Atelier « écriture japonaise » à la bibliothèque



Inauguration de la liaison douce Créhen /Saint-Jacut



Préparation journée citoyenne



L'équipe animation centre de loisirs

Le mot du Maire	3
Les échos du conseil municipal	5
La vie communale	12
Rencontres avec....	19
La vie associative	22
La vie scolaire	33
Dinan Agglomération	37

Infos Mairie

Mairie de Créhen

2 Rue du Stade - 22130 CREHEN

☎ 02.96.84.13.12

✉ mairie@crehen.fr

Site internet : www.crehen.fr

Facebook : [commune de créhen](#)

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale :

Lundi et vendredi : 9h - 12h30

Mardi et Jeudi : 9h - 12h30/ 14h - 16h30

Samedi : 9h - 12h

Mercredi : fermée

Horaires de la bibliothèque

☎ 02.96.84.35.51 :

Mardi : 9h - 11h

Mercredi : 14h - 17h30

Jeudi : 10h30 - 12h30

Samedi : 10h30 - 12h30

Fermeture de la bibliothèque les lundis et vendredis

Gratuite pour tous

Directrice de la publication :

Marie-Christine COTIN

Comité éditorial :

Commission Bulletin Communal

Photos bulletin :

Services de la Mairie

Conception et mise en page :

Alain MACÉ et Murielle GUÉRIN

Impression :

Mairie de Créhen



Le mot du Maire

Nous sommes aujourd'hui face à une situation inédite de la violence contre la démocratie et la République. Cette violence contre les maires, contre les forces de l'ordre, contre les bâtiments et les biens publics ne servira aucune cause ; les conséquences seront lourdes pour nos citoyens. Il n'y a pas de vie sans ordre, il n'y a pas de liberté sans lois, il n'y a pas de lois sans justice. Aujourd'hui cette violence est présente partout, même dans nos communes rurales et elle commence quelque fois par de l'incompréhension, par un manque de dialogue et de communication. Les élus, les maires ne sont pas responsables de tout ce qui ne va pas. Comment expliquer les attaques personnelles contre le maire de L'Hay-Les-Roses et de sa famille ? plus proche de nous le maire de Plougrescant dont les freins de sa voiture ont été sectionnés ? Le maire de Saint-Jacut-De-La-Mer qui a reçu une balle de 9mm dans une enveloppe ? Les maires de Plouër-Sur-Rance et de la Vicomté-Sur-Rance victimes d'agressions physiques ?...

L'AMF (association des maires de France) a fait un appel à la mobilisation lundi 3 juillet à midi devant les mairies de toutes les villes et communes de France. Vous pouvez prendre connaissance du message de David LISNARD, maire et Président de l'AMF nationale.



« Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société. Il faudra en tirer le moment venu toutes les conclusions en termes de politiques publiques nationales. En attendant, nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et

dont la vocation est de protéger la société, de rétablir la sécurité par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose. La mort d'un jeune homme tué à Nanterre mardi dernier a soulevé une grande émotion. La justice s'est saisie le jour même de l'affaire et a ouvert une enquête. Depuis cette date, partout sur le territoire national, nous faisons face à un cycle inouï de violences, que rien ne peut justifier et qui trahit cette légitime émotion en la transformant en une délinquance de droit commun. Malgré l'intervention des forces de l'ordre et des pompiers, des familles sont mises en danger et doivent être évacuées. Leurs biens personnels sont détruits. Des commerces et des entreprises voient leurs locaux pillés et incendiés. Des maires sont menacés, injuriés ou frappés. Les bâtiments communaux sont saccagés. Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants. Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population. Par les destructions d'écoles et de bibliothèque, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances. Par l'effet délétère des images et des réseaux, ils renforcent la stigmatisation des quartiers et des autres habitants. Par les violences contre les élus, ils attaquent le cœur de notre démocratie. Cette dérive des comportements n'a aucune issue et ne fera qu'aggraver les difficultés que leurs auteurs prétendent dénoncer. La violence n'est jamais une solution. Les maires sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays : ils y contribuent chaque jour en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'impose au pays une minorité agissante. Mais, ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer. Les Maires de France appellent donc d'abord l'Etat à rétablir l'ordre républicain : c'est sa responsabilité pleine et entière. Il ne peut y avoir de justice sans ordre. Les maires de France appellent ensuite à une mobilisation civique de la société pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part sans la responsabilité et le calme pour que le dialogue puisse reprendre.

A nous, maires, il appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus et inlassablement de construire la cohésion dont notre Nation a tant besoin. Vive la République, vive la France » **David LISNARD Président AMF France**

Même si tout n'est pas parfait dans nos villes et nos communes, je pense que la perfection n'est pas de ce monde, notre cadre de vie reste un lieu agréable et les

élus font tout ce qui est possible pour que chacun puisse y trouver le moyen de s'y sentir bien.

Nous vivons en société et nous devons en accepter les règles et le mot **Liberté** doit rester légiféré. Chaque citoyen doit rester mobilisé pour défendre les valeurs de la République.

Marie-Christine COTIN.



Les échos du conseil municipal

du 30 mars 2023

Les délibérations sont synthétisées

dans le bulletin communal.

Si vous souhaitez plus de détail, vous pouvez les consulter sur notre site internet www.crehen.fr

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Claudine LONCLE, Martine JOUFFE, André BOURGET, Alain MACÉ, Michel BOITTIN, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Malo LETONTURIER et Sylvie MENIER

Excusés : Gilbert BIARD (procuration à André BOURGET), Virginie EVEN (procuration à Alain MACÉ) et Pierre MILLOT (procuration à Martine JOUFFE)

Secrétaire de séance : Jean-Luc CADE

Démission de trois conseillers municipaux

Céline LABROSSE, conseillère municipale demande la parole à Madame Le Maire qui la lui donne.

Avec Messieurs BOUVIER et RICHEUX, à tour de rôle, Madame LABROSSE donne lecture d'un manifeste qui motive leur demande de démission collective avec effet immédiat, puis ils donnent à Madame Le Maire une lettre de démission collective et quittent la salle à 18h10.

Madame Le Maire prend acte de cette décision qu'elle regrette, de même que le reste du conseil municipal.

Acquisition d'une débroussailleuse et d'un coupe herbes électriques

Société retenue : BERNARD Motoculture de Broons pour la somme de 2 636 € HT.

Choix d'un bureau d'études géotechnique pour la Résidence de la Champagne

Société retenue : GEO2CONCEPT de Dirinon (29) pour la somme de 2 510 € HT pour la mission de base G2AVP et la somme de 1 200 € HT pour la mission complémentaire G2PRO si elle s'avère nécessaire.

Budget primitif 2023 de la commune

Madame Le Maire présente au conseil municipal le budget préparé par la commission finances. Pour l'équilibrer il faudrait réaliser un emprunt de 1 700 000 €.

Monsieur Jean-Luc CADE explique qu'avec Béatrice

BURLLOT et Michel BOITTIN ils ne voteront pas le budget en l'état car ils souhaitent que le projet de la Résidence Champagne soit revu à la baisse, voire décalé dans le temps ou supprimé afin de ne pas emprunter une telle somme.

Madame Le Maire répond que la Résidence Champagne n'est pas le seul levier possible et propose de réduire le budget des travaux de voirie pour la mise en sécurité de la route Départementale RD768, la Rue Guy Homery et la Rue du Stade. Ces travaux ont été déclenchés par la demande du Département de refaire la bande de roulement, mais nous ne sommes pas obligés de faire autre chose que de la mise en sécurité.

Après avoir supprimé la somme allouée à la déviation de Plancoët, car elle ne sera pas à verser avant deux ou trois ans,

Après avoir baissé le budget des deux projets qui concernent la mise en sécurité de la voirie et de la Résidence Champagne,

Madame Le Maire invite le conseil à valider le budget modifié.

Messieurs CADE et BOITTIN et Mme BURLLOT demandent une minute de concertation.

A la majorité (13 voix pour et 3 abstentions (Mme BURLLOT, M. BOITTIN et CADE)), le Conseil Municipal adopte le budget primitif communal 2023.

du 27 avril 2023

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Claudine LONCLE, Martine JOUFFE, André BOURGET, Alain MACÉ, Michel BOITTIN, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Malo LETONTURIER et Sylvie MENIER

Excusés : Gilbert BIARD (procuration à André BOURGET) et Pierre MILLOT (procuration à Marie-Christine COTIN)

Secrétaire de séance : Sylvie MENIER

Intégration de Mme MARTIN dans l'équipe municipale

Madame le Maire explique que, conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Delphine MARTIN, dernière candidate de la

même liste arrivant juste après le dernier élu de la liste, est invitée à intégrer l'équipe municipale à compter de ce jour. Tous les candidats de la liste ayant été intégrés, les deux derniers postes resteront vacants et l'équipe municipale sera désormais composée de 17 élus.

Approbation du 2ème PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que, suite aux inondations de 2014 sur le bassin versant de l'Arguenon, notamment dans les communes de Plancoët et Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, et à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet de Dinan, les collectivités du bassin versant ont décidé, d'une part, de mettre en place un PAPI (Plan d'action et de prévention des inondations) sur le bassin versant de l'Arguenon, qui reprend notamment les mesures du volet inondation du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye approuvé en avril 2014, et d'autre part, de confier le portage et la coordination du PAPI au SMAP (Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre). Par ailleurs, si le SMAP peut légitimement assurer le portage du PAPI, en revanche, il n'a pas pour vocation de se substituer aux maîtres d'ouvrage existants.

La mise en œuvre du PAPI Arguenon a débuté en 2017, et s'achèvera au 31 décembre 2023 (durée de 7 ans au total). Le 17 novembre 2022, le Comité du Pilotage (COFIL) du PAPI a décidé de poursuivre la démarche, et de déposer un nouveau programme, dit PAPI « de travaux », élaboré en concertation, qui débiterait idéalement au 1er janvier 2024, et s'achèverait fin 2029 (durée de 6 ans).

Le 28 février 2023, le COFIL a validé le projet de PAPI « de travaux », et son dépôt en avril à M. le Préfet des Côtes d'Armor, en vue d'une instruction par les services de l'Etat et les différentes instances de suivi. Suite à la labellisation du PAPI qui devrait se faire au dernier trimestre 2023, une convention cadre entre l'Etat, les maîtres d'ouvrage, les financeurs et les partenaires (CLE du SAGE Arguenon-Fresnaye, SDAEP22, communes, etc.) serait signée, préalablement à la mise en œuvre des actions et à l'obtention des financements.

Les actions du PAPI « de travaux » 2024-2029 sont réparties en huit axes :

- Personnel dédié à l'animation et au suivi de la mise en œuvre des actions du PAPI ;
- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque ;
- Surveillance, prévision des crues et des inondations ;
- Alerte et gestion de crise ;
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Ralentissement des écoulements ;
- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Soit, au total, 32 actions, pour un montant total prévisionnel de 2 695 600 € TTC.

Les maîtres d'ouvrage sont : 2 EPCI (Dinan Agglomération et Lamballe Terre&Mer), quatre communes (Bourseul, Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle, Saint-Lormel et Plancoët), les propriétaires privés de biens d'habitations et de commerces (de moins de 20 salariés)

et le SMAP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune soit partenaire signataire de la convention-cadre du PAPI « de travaux » 2024-2029, sans incidence financière.

Rénovation de la maison de la Fontaine

Claudine LONCLE, Adjointe au Maire en charge des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors des séances du 26 janvier et du 23 février dernier de rénover la maison de la Fontaine pour y créer un logement.

Les travaux d'isolation, de peinture, de plomberie et le changement des radiateurs seront réalisés en régie par le service technique et elle présente des devis pour les matériaux.

Elle explique la nécessité de changer deux portes et cinq fenêtres et présente des devis de menuisiers, ainsi que pour le changement d'un vélux, les devis de couvreurs.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour et 3 abstentions : Béatrice BURLLOT, Michel BOITTIN et Jean-Luc CADE), le Conseil Municipal décide de :

- 1) retenir l'offre de la société TOLLENS de Saint Malo pour la fourniture de la peinture et des revêtements de sols pour la somme de 2799,54 € HT
- 2) retenir l'offre de la société YESS ELECTRONIC de Dinan pour la fourniture d'un receveur de douche, d'un WC, d'une VMC et d'un meuble avec évier pour la somme de 1540,37 € HT
- 3) retenir l'offre de la société CDL de Dinan pour la fourniture de huit radiateurs pour la somme de 2445,02 € HT
- 4) retenir l'offre de la société QUEGUINER de Dinan pour la fourniture des matériaux d'isolation pour la somme de 6449,19 € HT
- 5) retenir l'offre de la société ACTIPOSE de Créhen pour la fourniture et la pose de deux portes extérieures et de cinq fenêtres en PVC pour la somme de 7002,65 € HT
- 6) retenir l'offre de la société LECLAIRE Frédéric de Languenan pour la fourniture et la pose d'un vélux pour la somme de 614€ HT.

Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire : choix d'un géomètre et d'un bureau d'études géotechnique

Société retenue : GEO2CONCEPT de Dirinon (29) pour l'étude géotechnique, pour la somme de 2500 € HT,

Société retenue : QUARTA de Dinard pour le bornage et le relevé topographique du terrain Rue du Sacré Cœur pour la somme de 1 945€ HT.

Acquisition de 10 supports vélos à installer à la mairie, au bar, à l'espace jeux, au cimetière et au Guildo. Société retenue : SAQUI de Dinan pour la somme de 1 499€ HT.

Réfection du sol de l'aire de jeux de l'école

Société retenue : QUALICITE de Nivillac (56) pour la somme de 6 582 € HT pour des dalles amortissant une chute de 1,60m de haut, plus 360 € HT pour le contrôle technique.

Acquisition de plaques de numérotation des habitations

Société retenue : MAVASA de Taden pour la somme de 4,69€ HT la plaque soit 1407€ HT pour 300 plaques.

Création d'un chemin piéton le long de l'étang

Françoise LAIGO explique au conseil municipal la nécessité de refaire la main courante qui protège les piétons le long de la route de la Champagne au niveau des étangs, ainsi que le chemin sablé. Elle présente des devis de matériaux et propose que les travaux soient réalisés en régie par les agents techniques.

Elle ajoute que le sablage est estimé (hors main d'œuvre) à 1 500 € HT et la location du cylindre pour le tasser à 1 500 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ retient l'offre de la société CULTIVERT de Lamballe pour la fourniture de 120 poteaux ronds, plus 240 lisses, pour la somme de 3 780 € HT,
- ✓ retient l'offre de la société QUEGUINER de Saint Malo pour la fourniture de 8 poteaux carrés pour la somme de 336 € HT.

Mise en sécurité de la RD768, de la rue Guy Homery et de la rue du Stade : choix d'une entreprise de travaux et convention avec le Département

André BOURGET rappelle au Conseil Municipal sa volonté de sécuriser la route Départementale RD768 (entre les 2 Moulins et le rond-point de Montafilan) en créant des plateaux surélevés, ainsi que la Rue Guy Homery et la Rue du Stade, en créant des stationnements sécurisés, et des liaisons douces pour les vélos et les piétons.

Il précise que la bande de roulement est financée par le Département et propose de signer une convention avec ce dernier pour que la commune qui avance les frais puisse se faire rembourser. Etant donné que le marché était lancé avant le vote du budget, il rappelle que le conseil municipal a voté une enveloppe de 352 500 € HT pour les travaux et 28 750 € HT pour les études. En conséquence la commission a demandé au bureau d'études de diminuer les travaux de 48 333€ HT.

Il donne connaissance du résultat de l'appel d'offres des travaux dont les plis ont été analysés par la commission du 31 mars dernier.

Il ajoute que l'Etat a octroyé pour le projet une subvention de 50 000 € au titre de la DETR et que le Département promet une subvention au titre des amendes de Police de 30000€. Avec la subvention de Dinan Agglomération au titre des liaisons douces, le projet sera bien en deçà du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

✓ retient l'offre de la société COLAS pour la somme de 434 967,50€ HT dont 70600 € HT à la charge du Département pour la bande de roulement. Après négociation avec la société, les travaux seront diminués de 48 333€.

✓ autorise le Maire à signer la convention avec le Département pour se faire rembourser du montant des travaux de réalisation de la bande de roulement, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Mise en sécurité de la RD768, de la rue Guy Homery et de la rue du Stade : contrat de maîtrise d'œuvre avenant n°1

André BOURGET rappelle au Conseil Municipal que pour la réalisation du projet de sécurisation de la route Départementale RD768 (entre les 2 Moulins et le rond-point de Montafilan), la Rue Guy Homery et la Rue du Stade, un contrat a été signé avec le Maître d'œuvre : le cabinet PLCE (Pascal Leffondré Conseil Etudes). Le montant de ce contrat comprenait une tranche ferme à 9 950€ HT et une tranche optionnelle (mission d'études de projet à la réception des travaux) de 4,75% du montant de l'APD (avant-projet définitif).

Lors de la signature du contrat, l'APD était de 250 000 € HT donc le montant de la tranche optionnelle s'élevait à 11 875 € HT. Le montant de l'avant-projet lors de la consultation était de 475 000€ HT, donc il convient d'actualiser le contrat du maître d'œuvre dont la rémunération de la tranche optionnelle s'élève désormais à 22 562,50 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 présenté par le cabinet d'études PLCE.

Aménagement de voirie Rue Laënnec

André BOURGET explique au conseil municipal la nécessité d'aménager des stationnements le long de la Rue Laënnec. Il présente un avant-projet sommaire proposé par la commission et dont l'estimation s'élève à 800 € TTC. Le conseil municipal valide l'avant-projet.

Transformation de l'éclairage public en LED - devis du SDE

André BOURGET rappelle au conseil municipal son projet de transformer les anciens foyers d'éclairage public en éclairage LED et de supprimer les 14 bornes lumineuses de type GHM-URBINO qui sont énergivores et pas indispensables.

Il présente le devis du SDE (Syndicat Départemental d'Énergies des Côtes d'Armor) pour un montant estimatif de 5 832 € HT (dont 4212 € à la charge de la commune) pour la transformation des six foyers en LED et 5 616 €HT (dont 4 056 € à la charge de la commune) pour la dépose des bornes Urbino. Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Construction de logements sur le terrain communal Rue de Montafilan

A la demande de Madame BURLLOT, Monsieur CADE et Monsieur BOITTIN lors du dernier conseil, Madame Le Maire revient sur la genèse du projet de construction de logements sociaux sur le terrain communal de la rue de Montafilan qui est en vente depuis 2016.

Le 2 mai 2016 sur proposition de Mr CADE, adjoint, le conseil municipal approuve la vente du terrain communal C1423 au tarif de 75 €/m²

Le 16 septembre 2016 le conseil municipal prend acte que Mr PORCHEREL s'oppose à la vente de la parcelle mais maintient le projet rue de Montafilan au motif que le conseil municipal :

Considère que de nombreux autres terrains subissent une perte de jouissance de vue lorsque les lotissements s'étendent,

Considère que les constructions réalisées autour du moulin par le propriétaire ont déjà fait perdre à la propriété de son cachet et de sa valeur patrimoniale, et que ce n'est pas une construction sur le terrain d'à côté qui changerait les choses,

Considère que les collectivités, lors des révisions de PLU sont incitées à réduire l'emprise des terres constructibles sur le domaine agricole et à privilégier la densification des espaces constructibles existants en comblant les « dents creuses »,

Décide de maintenir la vente du terrain communal cadastré C1423, situé rue du Montafilan au tarif de 75€/m²

Cette décision a été notifiée à Mr PORCHEREL le 29 septembre 2016.

Depuis 2016, aucun autre riverain n'est venu s'opposer à la vente.

Mr LECAILLIER, Maire avait proposé à l'époque à Mr PORCHEREL d'acheter ce terrain, ce qu'il a refusé.

En 2021, une personne très intéressée, s'est engagée dans l'achat. Elle a travaillé avec son architecte sur les plans. Durant cette phase des opérations, cette personne a eu des différends avec son futur voisin : Madame Le Maire donne lecture du mail envoyé à la mairie par cette personne très déçue de ne pas avoir pu concrétiser son projet : « *Je vous envoie cet email pour vous faire part de ma décision. Le bornage du terrain n° C1423 va occasionner un retard d'un mois environ et compte-tenu du caractère ombrageux de ce voisin, il est fort possible qu'il intente un procès, même s'il n'a aucune chance de gagner. Ceci occasionnera un retard supplémentaire d'au moins 3 mois. Si nous perdurions dans ce projet, cela nous serait préjudiciable : les normes de constructions changent en janvier 2022, les augmentations du prix des matériaux et notamment du bois, le risque déjà existant, de pénurie de matériaux. La sagesse est donc d'annuler ce projet.*

Lors du conseil du 23 septembre 2021, Madame JOUFFE rappelle la décision de la mandature précé-

dente de vendre le terrain C1423 et les difficultés liées au riverain qui s'oppose à la vente. Elle propose au Conseil de faire borner le terrain pour déterminer les limites séparatives et qu'il s'agit bien d'un terrain privé communal pour lequel il n'est pas nécessaire de faire une enquête publique. Le conseil municipal délibère à l'unanimité et retient le cabinet PRIGENT pour le bornage. Suite au bornage, le constat est établi que la commune empiète de 85 m² sur le terrain de Mr PORCHEREL et que le terrain de Mr PORCHEREL empiète sur le terrain communal de 168m². Après le passage du géomètre, la commune propose à Mr PORCHEREL de régulariser la situation et s'engage à prendre part aux travaux d'accès. Ce que Mr PORCHEREL accepte le **30 avril 2022** et à cette époque il ne s'était pas manifesté pour acquérir l'ensemble du terrain.

D'autres personnes se sont entre temps manifestées pour une acquisition éventuelle mais le frein était budgétaire car l'adaptation nécessaire à la topographie du terrain était trop coûteuse.

Le 23 juin 2022 le conseil municipal vote à l'unanimité le fait de solliciter les bailleurs sociaux pour faire une étude de la maison de la Fontaine et du terrain du Montafilan. Comme toute délibération elle a été affichée au public et inscrite dans le bulletin communal.

En juillet 2022 une rencontre a lieu avec le service habitat de Dinan Agglomération et en août les différents bailleurs sociaux ont été sollicités. Un bailleur social propose 3 pavillons sur le terrain concerné : 2 T4 et un T5.

Le 13 octobre 2022 Mr PORCHEREL sollicite par courrier l'achat du terrain. Elle explique qu'elle n'en n'a pas fait part au conseil municipal car depuis juin 2023, elle avait mandat pour étudier la faisabilité de logements avec les bailleurs sociaux sur ce terrain du Montafilan comme pour la maison de la Fontaine. Tant que l'étude n'a pas abouti et que le conseil n'a pas validé le projet, il reste en cours, donc pendant ce temps la vente du terrain est suspendue. Elle ajoute qu'elle ne comprend pas pourquoi il y a tout ce débat car aujourd'hui nous sommes en phase d'études avec les bailleurs sociaux et cela nécessite de prendre un peu de temps. La finalité ne sera peut-être pas celle évoquée aujourd'hui si les projets proposés par les bailleurs ne correspondent pas à nos attentes. Comme elle s'y est engagée lors de la réunion publique du 24 mars avec le collectif, une présentation aux riverains en réunion publique sera faite lorsque les bailleurs auront proposé un projet concret. Elle termine en précisant que la personne à la tête du collectif a envoyé un courrier au directeur du bailleur social NEOTOA ce qu'elle trouve assez déplacé. Le Conseil Municipal prend acte de ces explications.

Feux d'artifice du 13 juillet

Prestataire retenu : HTTP illuminations pyrotechnie de Guichen (35) pour la somme de 3 000 € TTC.

Présents : Marie-Christine COTIN, Françoise LAIGO, Claudine LONCLE, , André BOURGET, Alain MACÉ, Gilbert BIARD, Michel BOITTIN, Béatrice BURLLOT, Jean-Luc CADE, Chantal DETOT, Philippe DOS, Virginie EVEN, Sylvie MENIER et Pierre MILLOT

Excusés : Martine JOUFFE (procuration à Marie-Christine COTIN) et Malo LETONTURIER (procuration à Françoise LAIGO)

Secrétaire de séance : Béatrice BURLLOT

Maison de santé : validation de l'avant-projet et convention d'utilisation des locaux

Madame le Maire invite le conseil à entériner cet avant-projet afin que l'architecte puisse déposer le permis de construire.

Elle explique la nécessité de signer une convention avec les soignants qui vont occuper les futurs locaux précisant les conditions financières et usuelles. Elle ajoute que plusieurs comités de pilotages ont eu lieu avec l'association médicale et qu'un terrain d'entente a été obtenu sur la base de loyers mensuels hors charges.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- 1) valide l'avant-projet définitif de la future maison de santé,
- 2) valide les loyers suivants :
 - Bureaux médicaux : 450 € par bureau (y compris pour chaque bureau polyvalent)
 - Cabinet de kinésithérapie : 300 € par kinésithérapeute
 - Cabinet infirmier : 300 € pour l'ensemble des infirmières libérales
 - Cabinet de l'infirmière « Asalée » : 200 €

Vente d'un espace public communal à un particulier à La Rigaudais

Le propriétaire de la parcelle ZP 63 a construit une partie de son habitation sur la voie communale n°84.

Cette voie ne desservant que cette propriété, Madame le Maire suggère de régulariser la situation en vendant une portion du chemin à l'intéressé. Le terrain se situant en zone agricole, elle propose de le vendre au tarif de 5 € le mètre carré, comme le chemin qui a été vendu au voisin en 2020. Les frais de bornage, de notaire et d'enquête publique seront à la charge du demandeur.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre une portion de la voie communale n°84 au lieu-dit La Rigaudais à Mme CHASTEL, au tarif de 5 € le mètre carré plus tous les frais de bornage, d'enquête publique et de notaire.

Renoncement au droit de préemption urbain sur la propriété A1321, 1 Rue du Stade

Cette propriété d'une superficie totale de 485 m² comportant une habitation de 94 m² est vendue 140 000 €,

plus 7 000 € de frais. Elle précise que cette propriété n'a pas d'intérêt particulier pour la collectivité.

Réparation des trottoirs abîmés par les racines allée du Blé Noir et rue des Goélands

Société retenue : COLAS de Miniac-Morvan pour la somme de 792 € HT pour l'Allée du blé Noir et 5 073,60 € HT pour la rue des Goélands.

Acquisition de panneaux de signalisation

André BOURGET explique au conseil municipal la nécessité de modifier les panneaux de limitation de vitesse à la Ville Beuve, ainsi que de limiter la vitesse de circulation au Frost et Rue du Port à 30 km/h à la place de 45 km/h.

Société retenue : Signaux Girod de St Gilles (35) pour la somme de 257,65 € HT.

Acquisition de bancs publics

Françoise LAIGO explique au conseil municipal la nécessité d'installer des bancs publics autour du rond-point du Montafilan, Rue de la Croix Jolivet, à la Pichardais et le long de l'Arguenon. Les deux derniers seront confectionnés en pierre par le service technique avec des matériaux de récupération.

Société retenue : MAVASA pour la somme de 1 537 € HT.

Acquisition de panneaux de villages

Certains panneaux de village manquent, sont abîmés ou mal orthographiés.

Société retenue : 4S signalisation de Taden pour la somme de 1 412,20 € HT.

Acquisition de palettes en plastique recyclé

Françoise LAIGO explique au conseil municipal la nécessité d'installer des palettes pour stocker les matériaux du service technique au Vaugourieux. Elle ajoute que le sol en terre détériore très rapidement les palettes classiques en bois et propose d'en acheter en plastique recyclé.

Société retenue : PRODIMAT de Morieux pour la somme de 554,80 € HT.

Tarifs cantine - garderie - accueil de loisirs année scolaire 2023/2024

Tarifs repas cantine :

la commission « affaires scolaires », après avoir étudié le prix de revient d'un repas, l'évolution des prix à la consommation et les tarifs appliqués dans les autres communes, propose d'augmenter de 5 centimes les tarifs des repas enfants pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Jean-Luc CADE suggère, par souci d'équité, d'augmenter dans la même proportion le tarif des repas adultes.

A l'unanimité, le conseil municipal vote le repas adulte à 5,10 € et le repas enfant à 3,25 € à compter du 1er septembre 2023.

Tarifs accueil périscolaire :

la commission « affaires scolaires » propose de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Tarifs accueil de loisirs :

la commission « affaires scolaires » propose de ne pas augmenter les tarifs des journées à l'accueil de loisirs (ALSH) pour la rentrée scolaire 2023/2024, et d'accorder aux salariés de la collectivité les mêmes tarifs que celui appliqué aux habitants de Créhen.

Accord du conseil municipal pour les trois tarifs.

Crédit fournitures, matériel et mobilier, éveil et sorties scolaires pour les écoles - année scolaire 2023/2024

La commission « affaires scolaires » a fait le bilan de l'utilisation de ces crédits et propose de les renouveler pour l'année scolaire 2023/2024 soit :

- Crédit fournitures = 47,50 € par élève
- Crédit éveil = 30,00 € par élève
- Crédit mobilier = 250,00 € par classe

Accord du conseil municipal.

Ecole primaire privée - participation communale - solde année scolaire 2021/2022

Madame le Maire rappelle que, dans sa séance du 19 septembre 2014, le Conseil Municipal avait fixé comme suit les modalités de versement des acomptes et du solde de la participation communale.

1^{er} acompte : versement de 50% de la participation en décembre

2^{ème} acompte : versement de 40% de la participation en mars

Solde : après présentation et examen du compte de fonctionnement

Elle explique que le comptable du groupe scolaire étant en arrêt de travail, l'école n'est pas en mesure de présenter le bilan financier pour l'instant. Elle ajoute que la commission « affaires scolaires » réunie le 16 mai dernier propose, pour ne pas pénaliser le fonctionnement de l'école, de verser quand même le solde de la

subvention communale pour l'année scolaire 2021/2022 qui est de 9 542 €. Accord du conseil municipal.

Rémunération du stage BAFA d'une animatrice ALSH

Le sujet concernant l'épouse de Mr BOURGET, Adjoint au Maire, ce dernier décide de sortir et ne prend pas part au débat ni au vote.

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Soizic BOURGET est embauchée en tant qu'animatrice contractuelle au centre de loisirs le mercredi et lors des vacances scolaires. Madame BOURGET ne possède pas le brevet d'animateurs (BAFA) ni le CAP petite enfance. La loi nous autorise à avoir 20% d'encadrants non diplômés. Passionnée par le métier, Madame BOURGET s'est inscrite à la formation BAFA. Elle a suivi son stage théorique en janvier et a réalisé ses stages pratiques au sein du centre de Créhen. Lors de ses 14 jours de stage pratique, elle n'est rémunérée que 30 € brut par jour et demande à ce que la commune l'aide à financer sa formation théorique qui lui coûte 1008 €.

La commission du personnel réunie le 23 mai dernier propose de rembourser 50% de sa formation BAFA à Mme BOURGET car elle considère que c'est un avantage pour la collectivité qu'elle ait ce diplôme mais les membres de la commission regrettent que l'intéressée n'ait pas fait la demande avant de s'engager. Elle ajoute que Mme Bourget pensait avoir une aide de pôle emploi ou une prise en charge au titre de son compte personnel de formation, ce qui lui a été refusé.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser la moitié du coût de sa formation BAFA à Madame BOURGET, et autorise le Maire à lui verser 504 €.

Motion de soutien aux élus agressés

Elle invite le conseil à voter une motion de soutien à l'élue de Plougrescant et à l'AMF afin de dénoncer les tentatives d'homicide envers les maires de Saint-Brévin-les-Pins et de la Maire de Plougrescant, commune des Côtes d'Armor. Aucune collectivité, aucun élu ne semble désormais à l'écart de ces menaces diverses et variées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'associe aux démarches des associations d'élus exigeant de l'État des mesures fortes et immédiates afin d'enrayer cette spirale de violences verbales et physiques. « *Les Maires et les élus locaux sont les sentinelles de la République. Aussi, sans une prise de conscience générale et un sursaut républicain, c'est toute notre démocratie qui est menacée de s'effondrer* ».

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur :

Cession d'une portion de voirie communale à un particulier

Le public est informé que le conseil municipal, par délibération en date du 25 mai 2023, a décidé de soumettre à enquête publique le projet de cession d'une portion de voirie communale VC84 au lieu-dit La Rigaudais, à un particulier.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie du **samedi 9 septembre au samedi 7 octobre 2023 inclus**, aux heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Une permanence sera tenue par le commissaire enquêteur Mme DESBOIS :

- Samedi 9 septembre de 9h à 12h
- Samedi 23 septembre de 9h à 12h
- Samedi 7 octobre de 9h à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cette fin. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie par lettres adressées à Madame le commissaire enquêteur, Mairie, 2 Rue du Stade, 22130 CREHEN, ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@crehen.fr (en indiquant en objet « *enquête publique : vente terrains communaux* »).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie.

Réunion publique sur le foncier et l'habitat

Le 27 juin dernier au foyer sous la mairie, une réunion publique sur le foncier et l'habitat a réuni environ 70 personnes. La présentation du Foncier a été faite par Alain JAN, maire de Corseul et la présentation de l'habitat par Mickaël CHEVALIER, maire de Plumaugat, tous les deux Vice-Présidents à Dinan Agglomération en charge respectivement de ces deux thématiques.

Alain JAN a expliqué les subtilités du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'habitat qui doit être conforme au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), aux lois Climat Résilience et au ZAN (Zéro Artificialisation Nette). En résumé une équation difficile à résoudre et dont le résultat est une diminution drastique des surfaces constructibles.

Mickaël CHEVALIER a évoqué la question du logement qui devient très inquiétante. Le constat est de 8 demandes pour un même logement bailleur social

alors qu'avant COVID, nous étions à 4 pour 1 logement. Plusieurs explications : locations saisonnières Airbnb réduisant l'offre de location annuelle et difficultés financières à acquérir un logement privé soumis à l'inflation. Beaucoup de solutions sont à l'étude. Les communes doivent faire des efforts pour augmenter le nombre de ce type de logement.



Etat civil



Naissance

Jules LUCAS (Saint-Malo)

le 4 avril 2023 - 17 Rue Laënnec

Tiamat GAUCHER BOUVIER (Saint-Malo)

le 5 avril 2023 - 14 Rue Guy Homery

Nathan GOALÈS (Plérin)

le 24 mai 2023 - 1 Allée des Cormorans

Mariage (hors commune)

Malo LETONTURIER et Clhoé LAPERCHE,

Le 27 mai 2023 - L'Athurais

PACS

Mathieu GERMANO et Wendy ZÉGHERS,

Le 5 mai 2023 - L'Orme Giraud

Jérémy ANJORAN et Julie ROBROLLE,

le 24 juin 2023 - 3 La Ville Morel

Baptême républicain

Malo LORET,

Le 27 mai 2023 - 6 Le grand Pré

Décès

Tom ROBERT , 22 ans, La Ville-es-Goutté	16 avril 2023
Yvette LEVÊQUE , 87 ans, Gibraine	21 avril 2023
Marie CHAUVIN , 88 ans, Gibraine / Lamballe-Armor	7 mai 2023
Marie YÉSOU , 97 ans, Saint-Joseph	31 mai 2023
Elisabeth DURAND , 91 ans, Saint-Joseph	5 juin 2023
Hubert ROUGET , 88 ans, Saint-Joseph / Plurien	7 juin 2023
Marie-Thérèse GUERIN , 86 ans, Gibraine	15 juin 2023
Micheline SIMON , 97 ans, Gibraine	24 juin 2023
Marie Thérèse GALLÉE , 83 ans, Gibraine	28 juin 2023
Sidonie LUTZ 98 ans, Saint-Joseph	2 juillet 2023



Inhumations à Créhen :

Marie Claire PERROQUIN, décédée le 29 juin 2023 à Dinan (22)

Michel THOREUX, 84 ans, décédé le 30 juin 2023 à Dinan (22)

Noces d'or

Marie-Annick et Louis BEDFERT se sont dits « oui » une deuxième fois le samedi 29 avril 2023 en la mairie de Créhen.

Ils se sont rencontrés lors d'une course cycliste à Corseul. Et c'est le 28 avril 1973 qu'ils ont officialisé leur union. Puis est né leur fils Sébastien. Deux petits-enfants viennent combler la famille.

Marie-Annick et Louis sont un modèle du couple complémentaire, sachant laisser vivre les passions de l'autre. Pour Marie-Annick, la gym, l'art floral ; pour

Louis, la navigation, la pêche et le jardinage. Tous deux profitent de leurs petits-enfants.



N° PC / DP	Adresse du projet	Nature
DP 022 049 23 C0009	5 Allée des Ajoncs	Clôture en remplacement d'une haie
DP 022 049 23 C0010	13 Rue du Port	Serre accolée à l'habitation
DP 022 049 23 C0012	5 Rue du Vieux Château	Pose d'un dispositif de clôture sur muret existant
DP 022 049 23 C0013	22 rue de la Croix Jolivet	Clôture
DP 022 049 23 C0014	7 Rue du Montafilan	Détachement d'un lot à bâtir
DP 022 049 23 C0015	3 Chemin des Carmes	Changement de menuiseries
DP 022 049 23 C0017	7 Rue de la Touche	Remplacement clôture existante
DP 022 049 23 C0018	La Sorais	Rénovation de façades par isolation extérieure et suppression d'une porte
DP 022 049 23 C0019	25 La Touche	Pose d'un châssis de toit et création de lucarne
DP 022 049 23 C0020	33 Rue de la Fontaine	Pose de volet sur fenêtre Changement de porte d'entrée et ajout d'un volet
DP 022 049 23 C0021	4 La Brunais	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 022 049 23 C0022	La Commodité	Création de châssis de toit Remplacement d'une porte de garage Pose de rambardes
DP 022 049 23 C0024	11 rue Guy Homery	Rénovation des joints sur mur d'enceinte
DP 022 049 23 C0025	11 rue Guy Homery	Remplacement de la porte d'accès sur façade par mur
DP 022 049 23 C0026	6 Rue du Chêne Vert	Pose de panneaux photovoltaïques
DP 022 049 23 C0027	8 La Ville Pelée	Clôture
DP 022 049 22 C0028	Le Puits Morel	Surélévation toiture

***NB** : Une procédure de déclaration préalable doit être faite pour l'édification des clôtures*

Le prochain bulletin communal paraîtra début octobre 2023.

Vos articles et photos doivent parvenir sur la boîte mail de Murielle avant le 15 septembre 2023

accueil.mairie@crehen.fr

Environnement

La biodiversité

C'est pas beau au Presbytère !

Dans le dernier bulletin, je vous faisais état des lieux que nos agents ne tondraient plus et certaines personnes ne trouvent pas cela très beau. Je peux les comprendre mais notre volonté n'est pas de plaire ou de déplaire, c'est de principalement proposer de nombreuses formes de vie. « Les herbes hautes servent de gîtes aux insectes pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons,..), aux petits mammifères comme les musaraignes, les hérissons, les lézards, aux oiseaux (chardonnerets rouge-gorge, mésanges). Les fleurs sauvages comme les pâquerettes, le trèfle, les pissenlits ou les coquelicots selon la nature du sol, qui s'y développent nourrissent des insectes utiles. Les fleurs ont un rôle primordial dans la pollinisation, dans la multiplication des fruits et légumes ». Lorsque nous passons la tondeuse, nous détruisons tout ce qui vit dans cet écosystème.

Si le cycle de vie des fleurs est complet, celles-ci font des graines qui retombent sur le sol et elles repoussent.



« Les pelouses à fleurs permettent aussi la répartition de plantes plus sauvages qui avaient disparu comme les orchidées sauvages, les chardons, les pois de senteur.

Laisser pousser les herbes conserve la fraîcheur du sol. Les plantes herbacées captent le soleil avec la photosynthèse et régulent ainsi la température de l'écosystème.

Sans les végétaux, l'énergie réchauffe le sol, celui-ci s'assèche rapidement. Le sol ne craquelle pas, ne se fissure pas. A l'inverse une pelouse coupée rase sèche plus vite et jaunit en cas de sécheresse.

Les herbes et les graines produites sont une nourriture exceptionnelle pour les insectes et les oiseaux contribuant ainsi à la sauvegarde des espèces.

C'est pas beau au Presbytère mais ainsi nous contribuons à préserver la biodiversité.

Je le vois comme un geste fort de l'engagement de la commune pour la sauvegarde des espèces.

Françoise LAIGO

Communication

Pass'sport et culture pour les 6 - 18 ans

Cette année nous souhaitons renouveler la mise en place du Pass'sport et culture pour aider, encourager nos jeunes à faire une activité, et de fait soutenir nos associations.

Le Pass'sport s'adresse à tous les jeunes de la commune âgés de 6 à 17 ans révolus (nés entre 2005 et 2017).

Nous vous rappelons qu'il est valable pour toute adhésion à une association présente sur la commune ou à une association hors commune et n'existant pas sur notre territoire comme par exemple la boxe, le tennis, le judo, la musique.....

Le Pass'sport et culture aura une valeur de 20 € et vous le recevrez par voie postale, fin août.

Rappel du principe : lors de votre adhésion à une asso-



ciation, vous présentez votre Pass'sport et culture nominatif et portant le nom de l'association, le montant de votre adhésion sera diminué de 20 € et l'association présentera en mairie la totalité des Pass'sport et culture-récoltés et recevra la somme équivalente au montant des Pass'sport et culture enregistrés.

Saluons le travail et l'engagement de nos associations sans lesquelles rien ne serait possible.

Bonne rentrée sportive et culturelle à toutes et tous.

Alain MACÉ.

NB : Si l'association hors commune ne souhaite pas prendre votre chèque pass'sport et culture, n'hésitez pas à venir en mairie pour nous en parler.

Fin de saison conviviale

Mardi 20 juin dernier, c'était le dernier jour avant l'été pour le **service minibus de la commune**.

Nous en avons profité pour nous rassembler au chalet le midi et partager un repas avec toutes les personnes qui profitent de ce service, celles qui viennent aux jeux et celles qui vont au cinéma ou balade et bien évidemment entourées des bénévoles qui ont œuvré de septembre 2022 à juin 2023. Un grand MERCI à eux.

Mme le Maire est venue également partager un moment avec nous.

Tout l'après-midi, nous avons fait des équipes pour jouer à la belote, triominos ; scrabble sans oublier les petits chevaux, tout cela dans le rire et la bonne humeur !!!

Tout le monde est reparti ravi de cette journée et attend la rentrée pour se retrouver de nouveau ;

Rendez-vous le mardi 5 septembre pour les courses le matin et après-midi jeux à la salle du foyer sous la mairie.

Bel été à toutes et à tous.

Les bénévoles : Josette, Marcel, Jean-Marie, Denise, Bernard, Claudine et Christian



Portes ouvertes à l'espace partagé situé Place Française de Dinan

Vendredi 9 juin, l'Espace Partagé a ouvert pour la 1ère fois ses portes de 14h à 20h.

L'occasion pour le public de découvrir diverses activités dont l'hypnose par Sophie TAPIN, le massage bébé, le portage physiologique, le portage parent/enfant, la danse portage et l'accompagnement à la parentalité par Aurélie BINA, l'énergétique chinoise par Frédérique GAUTIER et l'aide à domicile par l'ASAD."

L'espace partagé porte bien son nom car il est occupé du lundi au samedi par 4 professionnels différents.

Une diversité de métiers qui permet aux habitants de Créhen et des alentours d'avoir accès à des services de proximité.

Pour tous ceux qui n'ont pas pu se déplacer ou qui souhaitent se renseigner sur ces activités, vous pouvez les contacter.

Sophie Tapin 06.16.74.66.26. www.consulthypnose.fr

Aurélie Bina (06.50.31.47.96)

Frédérique Gautier (06.63.14.51.13)

L'ASAD (02.96.84.44.88).



De gauche à droite : Sophie TAPIN - Frédérique GAUTIER - Aurélie BINA - Marie-Christine COTIN - Claudine LONCLE - Mansour GASMI de l'ASAD et Alain MACÉ



Mon chat vient faire ses besoins dans le jardin des voisins

Le chat est un compagnon à 4 pattes fort sympathique.

Vous avez fait le choix d'avoir un chat mais ne l'imposez pas à vos voisins.

Il faut savoir qu'un chat stérilisé reste plus facilement chez son propriétaire.

EHPAD de Giblaine : vieillir ensemble, une planète à préserver

Dans le cadre de la semaine bleue (du 2 au 6 octobre 2023) pour promouvoir un autre regard porté sur le vieillissement et la vieillesse, des actions éco-responsables et éco-citoyennes sont menées au sein du CH2P de Lamballe.

La thématique 2023 de ce temps fort de l'année est «vieillir ensemble, une planète à préserver » - Prendre soin de la planète pour prendre soin de soi.

Mercredi 21 juin, le site de Créhen en partenariat avec le Centre de Loisirs de la ville de Créhen a proposé à quelques résidents et 14 enfants une opération Déchet'Tri'Âges au départ de l'EHPAD à rejoindre le

GR jusqu'à la départementale.

Chaque participant équipé de gants, sacs poubelle, pinces de préhension a pu récolter dans la nature des déchets (mégots, papiers, plastiques, verres, bouchons, 1 cannette, 1 bouteille...) et à la grande surprise de tous un parechoc de voiture !

Les participants se sont investis dans cette action, ce qui a permis par la même occasion de créer du lien intergénérationnel.

Elizabeth HAMONET, animatrice

Tél : 02.96.84.07.49

elisabeth.hamonet@ch2p.bzh

Centre Hospitalier du Penthièvre & du Poudouvre

<http://www.ch2p.bzh>



Centre de Loisirs

L'équipe du centre de loisirs fin prête pour l'été



L'équipe d'animateurs du centre de loisirs, prête à accueillir les enfants pour un été bien rempli en animations, du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Les inscriptions pour la rentrée de septembre sont déjà sur le site de la mairie

<https://www.crehen.fr>

Palmarès des maisons fleuries

Le lundi 26 juin, sous un beau soleil, le jury du fleurissement, composé de Françoise LAIGO, Gilles BOURDAIS, Jean-Luc RICHEUX et Claude MOREAU, a sillonné la commune de Créhen, à l'affût des maisons fleuries. Il a marché environ 7 kms dans le bourg, et effectué 30 kms en voiture dans la campagne.



La remise des prix du fleurissement aura lieu courant septembre à l'étang. Un courrier sera envoyé aux lauréats

Cat.1 : Maisons avec jardin visible de la rue <1000 m²

- 1er prix M. et Mme ALLORY Eugène
- 2ème prix M. et Mme MARTIN Gérard
- 3ème prix M. et Mme LONCLE Christian

Cat.2 : Parcs et grands jardins >1000 m²

- 1er prix M. et Mme THEBAULT Adrien
- 2ème prix M. et Mme MAILLARD Daniel
- 3ème prix M. et Mme DENMAT Roger

Cat.3 : Façades fleuries seules, haies, talus

- 1er prix Mme PETIOT Francine
- 2ème prix M. et Mme PLARD Claude
- 3ème prix M. et Mme VALLARINO Giorgio



Cat.4 : Hôtels restaurants

- 1er prix Restaurant Le Vieux-Château
- 2ème prix Restaurant Au Gré du Vent

Cat.6 : Rocailles, jardins « zen »

- 1er prix M. et Mme BEAUREPAIRE Philippe
- 2ème prix M. et Mme LE CUNFF Pierre
- 3ème prix M. et Mme TREILLY Francis

Cat.7 : Hébergements touristiques saisonniers

- 1er prix Mme BERTIN Rachel
- 2ème prix M. et Mme LEROUX Jacques
- 3ème prix M. et Mme LEMONNIER Jean-Luc

Cat.8 : Potagers fleuris

- 1er prix M. et Mme RAGOT Mario
- 2ème prix M. et Mme SAMSON Daniel
- 3ème prix M. et Mme CADE Gérard

Prix d'excellence à : M. et Mme AILLET Jean-Claude, M. et Mme SANTOT Dominique et M. et Mme LADOUCE Philippe



Rencontres avec ... (par Alain MACÉ).

Un écrivain Rue de Taillefer

Eric Popowicz et son épouse viennent de la région parisienne où ils étaient tous les deux dans l'enseignement.

Ils sont arrivés à Créhen en 2020, Eric ayant sa maman habitant Corseul.

Professeur des écoles jusqu'en 2020, spécialisé en français et langues étrangères, il quitte ses fonctions dans le service public suite à une rupture conventionnelle.

Il crée sa micro-entreprise spécialisée dans la formation à distance, par webcam, en français et langues étrangères.

Il exerce à son domicile à Créhen et en plus écrit des livres depuis 2017.

Premier ouvrage publié « le parc des momies ». C'est

un roman et il est disponible à la vente à la bibliothèque au prix de 14,40€.

Deux autres livres sont terminés et prêts à être édités « Carton Noir » et « Santa Chroma »

Mr Popowicz est disponible pour aider des familles qui auraient besoin d'un soutien scolaire.

Soutien depuis l'école élémentaire jusqu'au collège en maths et français, dispensé par webcam ou chez la famille si la famille habite Créhen.

Vous pouvez le joindre au 0256386495, site internet de la micro-entreprise : evertrueschool.com



Un nouveau traiteur.....

Jérémy Anjoran et Julie Robrolle habitent la Ville Morel à Créhen depuis 2018.

Après avoir travaillé tous les deux dans les « métiers de bouche », ils ont souhaité créer ensemble une activité.

En 2023, la micro-entreprise « Ty Paëlla » est née.

Dans un premier temps, une paëlla serait proposée avant de diversifier l'offre.

La paëlla est faite en extérieur et la vente se ferait sur la place de l'église, à Créhen, le vendredi soir de 19h à 21h30.

L'activité commencerait début Juillet.

Jérémy et Julie souhaitent promouvoir les produits locaux dans la mesure du possible.



Stéphanie Pierré qui a créé sa jeune entreprise de « service nettoyage automobile » en mars dernier sur la commune de Créhen.

Un parcours professionnel atypique, en 2007 création de l'entreprise « Econet auto » à Plancoët.

2009, fermeture, Stéphanie travaille alors à Gilaine pendant 2 ans puis se lance en tant qu'indépendante dans le service à la personne en devenant en même temps famille d'accueil.

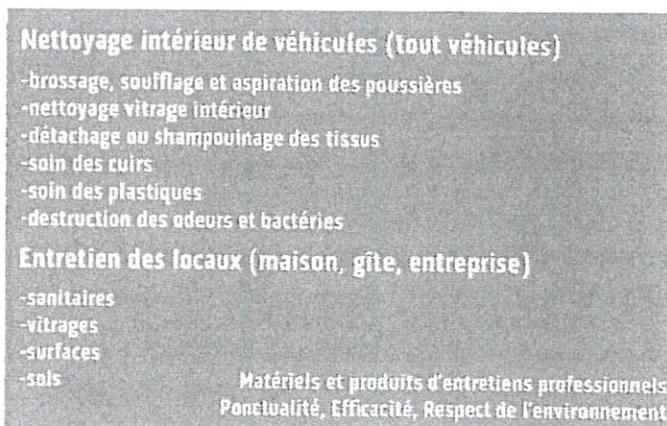
Arrive à Créhen en 2018 et en mars 2023 crée à nouveau son entreprise de nettoyage.

La démarche de Stéphanie est très originale. Elle se déplace à votre domicile ou vous vous rendez chez elle pour y faire nettoyer votre véhicule aussi bien extérieurement qu'intérieurement.

Elle n'utilise que des produits labellisés «écologiques», le nettoyage s'effectue à la main et sans eau.

Professionnels et particuliers sont ses clients dans un rayon de 30 kms autour de Créhen.

Vous retrouverez l'Ecobeauté de votre véhicule en appelant le 06-63-96-37-16, Stéphanie Pierré vous attend...



Un nouveau garagiste.....

Arthur et Morgan Macoin habitent Corseul depuis 6 ans.

Lui a travaillé ces dernières années chez Opel à Dinan et ce, pendant 7 ans.

Son épouse a travaillé dans le secteur de la vente à domicile et effectué des missions temporaires dans diverses activités.

Depuis quelques années, Arthur et Morgan avaient en projet de créer leur entreprise.

Il manquait l'élément déclencheur et c'est lui qui est arrivé avec la vente du site de négoce en véhicules situé ZA de Bellevue à Créhen.

Le couple ouvre donc un nouveau garage et propose ses services en mécanique, carrosserie, réparation de pare-brise..... vente de véhicules d'occasion et fait partie des franchisés « Eurorépar ».

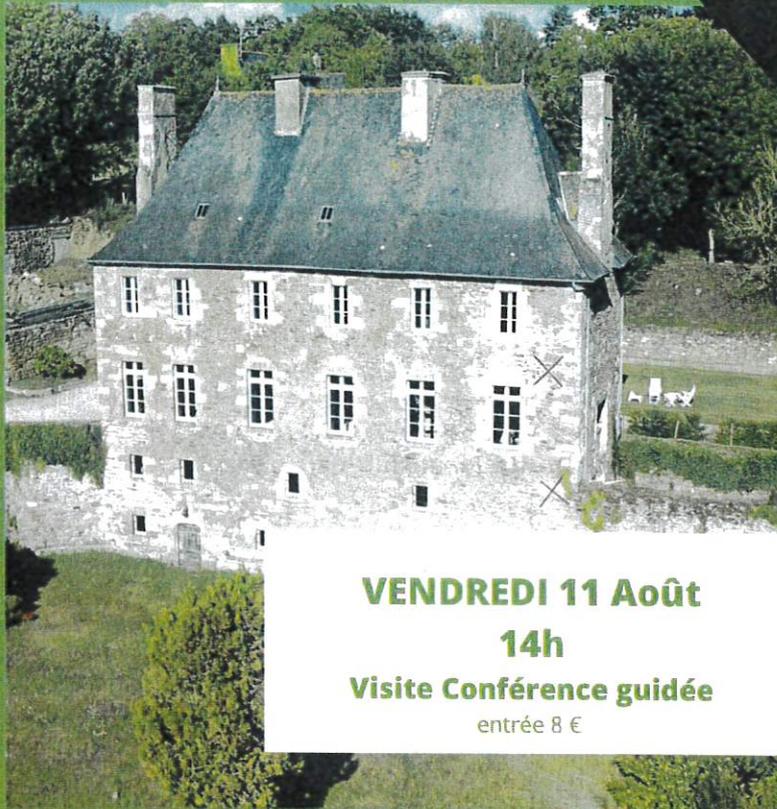
Deux employés les accompagnent en carrosserie/peinture et mécanique.

L'ouverture s'est faite le 4 juillet dernier et souhaitons-leur la bienvenue sur la commune de Créhen et un plein épanouissement.....



ANCIEN COUVENT DES CARMES

VU
sur FR3
France 2

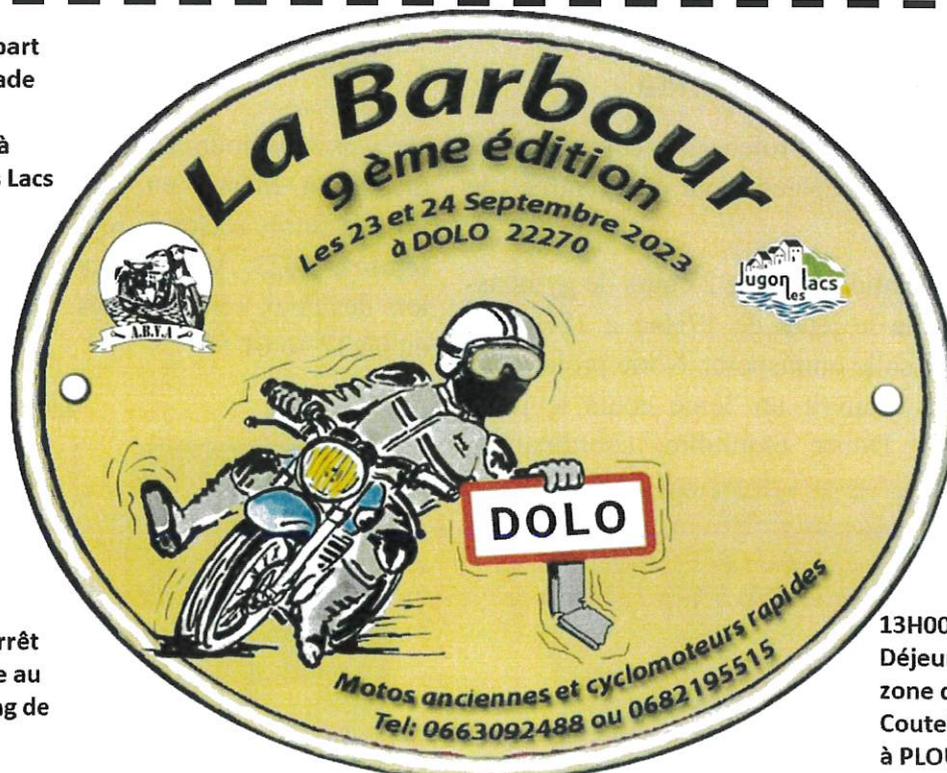


VENDREDI 11 Août
14h
Visite Conférence guidée
entrée 8 €

Renseignements réservation
lescompagnonsduguildo@gmail.com

10 rue du vieux
Château
Le Guildo
22130 Créhen

9H00 Départ
de la balade
place du
Martray à
Jugon les Lacs



11H00: Arrêt
technique au
petit étang de
CREHEN

13H00
Déjeuner
zone de
Coutelouche
à PLOUBALAY

Les Bouquineurs

Evènement à venir...

L'association « les bouquineurs » organise son vide grenier **le 19 Août prochain** dans le centre bourg de Créhen.

Les engagements sont à prendre avant cette date ainsi que le règlement de l'emplacement, à raison de 3 € le ml.

Il vous sera demandé lors de l'engagement la photocopie de votre carte d'identité.

L'ouverture au public est prévue de 7h à 17h.

A votre arrivée, vous serez accueillis par les organisateurs et dirigés vers vos emplacements respectifs.

Petite restauration et buvette sont prévues sur place.

Contact pour tout renseignement :

lesbouquineurs01@gmail.com
Tel : 06-22-51-22-61/ 06-62-74-71-65



Samedi 19 août

de 7h00 à 17h00

CREHEN

Restauration sur place

Renseignements & inscriptions :

lesbouquineurs01@gmail.com

06.22.51.22.61

06.62.74.71.65

3€ le Mètre

organisé par les Bouquineurs

EPMM Gym

Repas de fin d'année

Association Gymnastique : Projet d'un cours supplémentaire d'Activités Adaptées pour la rentrée de septembre 2023.

Aujourd'hui, l'Association propose 2 cours de gymnastique chaque semaine le jeudi de 17H45 à 18H45 et 18H45 à 19H45 à la salle omnisports. Notre projet pour l'année à venir est d'ouvrir un 3ème cours le jeudi d'une Gymnastique Douce (équilibre, coordination,

etc.....). Nos cours sont dispensés par Mathilde, diplômée d'un Master en Activités Physiques Adaptées. Pour la future saison la reprise est fixée au **jeudi 7 septembre 2023**. Venez découvrir et testez ces cours lors des deux 1ères séances. Contacts : 06 33 11 52 51 ou 06 37 76 61 53

Danielle GRAS, Présidente.



Les Virades 2023

Nouveau succès pour cette nouvelle édition des virades de l'émeraude qui a eu lieu les 6 et 7 mai avec départs et arrivées sur le site du Vieux-Château au Guildo.

Avec deux nouvelles disciplines qui sont venues se greffer au cyclo VTT et marche : Le gravel et la marche nordique.

Avec 680 participants sur les deux jours et sans les bénévoles qui ont œuvré pendant plusieurs semaines, on ne pourrait pas organiser cette manifestation.

Merci à eux.

Une randonnée nocturne sera organisée à la Toussaint. Ce ne sera que du VTT et de la marche.

Sébastien LEGRAND, Président



Course de vélo FSGT « La Gérard Martin » à la Lande des Tertres

Le Samedi 17 Juin 2023



Emeraude course Créhen a organisé sa traditionnelle course « La Gérard Martin » sur le circuit de La Lande Des Tertres le samedi 17 Juin 2023, sous l'égide de la F.S.G.T.

65 coureurs répartis en 6 catégories : 2, 3, 4, 5, minimes et cadets ont effectué 13 à 14 tours des 4,140 kms du circuit.

Une vingtaine de bénévoles, signaleurs compris, était à l'œuvre pour la réussite de cette course animée au podium par Cyril Piéto.

On vous donne rendez-vous pour le cyclo-cross qui aura lieu Le dimanche 3 décembre à l'étang communal de Créhen.

Philippe AUFFRAY.



Karaté Club de l'Arguenon

Samedi 13 mai, se tenait à Créhen un stage de préparation aux grades du 1er au 4ème DAN. Le dojo correspondait parfaitement aux attentes de ce stage,

il était organisé par le CDK22 (Comité Directeur de Karaté 22) et était dirigé par Laurent Lefrançois, professeur 7ème DAN et expert régional.

Les apprenants ont travaillé sur les thèmes proposés afin de perfectionner leurs pratiques pour répondre aux exigences mises en place par la fédération française de karaté.

Plusieurs clubs du département n'ont pas hésité à se déplacer et ont apprécié les échanges avec le professeur.

Le CDK22 remercie l'attention et l'organisation de ce stage mis en place par Mr Martel, président du KCA. Le club de karaté de Créhen remercie également la municipalité pour le prêt du dojo.

Il est fort probable dans un avenir proche que cette opération soit renouvelée pour les saisons à venir.

Dimanche 10 juin à Plérin, Jean Pierre MARTEL, Président du Karaté Club de l'Arguenon à Créhen depuis 1997, a obtenu son 4ème DAN.

Jean Pierre a démarré cette discipline à l'âge de 19 ans.

Jean Pierre a su évoluer et a eu le courage de persévérer, de ne jamais renoncer dans la pratique de ce sport.

Après avoir consacré du temps aux licenciés et à Laurent, professeur du Club (afin qu'il passe son 7ème DAN qu'il a obtenu le 7 janvier 2023), Jean Pierre s'est recentré sur lui-même. L'obtention de ce 4ème DAN est, dit-il, une reconnaissance de toutes ces années d'assiduité aux entraînements que j'ai effectués depuis 35 ans.

Les membres du KCA sont fiers de leur président et de leur professeur qui donnent un bel exemple et promettent encore un bel avenir pour le Club.



Dimanche 18 juin s'est déroulé à Créhen dans le complexe sportif Louis Hamon l'inter-club ARMORILE (clubs de CREHEN, DINAN et DINARD, clubs dont l'enseignant est Laurent LEFRANCOIS 7ème Dan de karaté).

55 élèves de 6 à 13 ans, devant familles et amis, ont mis en application leurs connaissances apprises tout au long de l'année.

L'organisation de cette initiation à la compétition a demandé une présence officielle d'arbitres bénévoles ainsi que la présence du responsable d'arbitrage des Côtes d'Armor Mr Erwan LUCAS.

A la fin de cet événement, tous les jeunes karatékas ont été médaillés et récompensés de petits lots offerts par les partenaires.



Jean-Pierre MARTEL, Président.

Le Karaté Club de l'Arguenon sera présent au Forum des Associations le samedi 9 septembre 2023 à Plancoët.

Les Patineurs de l'Arguenon

Belle saison pour la section artistique du Club des PA CREHEN

Depuis septembre 2022, près de 35 patineuses de 5 à 24 ans se sont entraînées sous la houlette de Margot Danjou. Lors des séances d'entraînements, les mardis et samedis, les patineuses en lice pour les compétitions ont travaillé au montage de leur programme, tandis que les groupes de débutantes nommés « roulettes » et « roues artistiques » apprenaient les fondamentaux du patinage artistique.

Quatre patineuses de Niveau Régional : Les 2 Créhennaises Camille Le Cam et Luna Perdereau, mais aussi Lilwenn Cos et Noëlanne Langlais (*ces 2 dernières découvrant la compétition*), ont défendu les couleurs du club lors des compétitions régionales à Noyal sur Vilaine, Montfort sur Meu, Quintin, et en Normandie : deux beaux podiums de 2^{ème} et 3^{ème} place pour Lilwenn et Noëlanne.

Huit patineuses de niveau National Artistique Danse ont participé aux étapes du Circuit France Zone Nord, à Boussy St Antoine (91) et à Mouvaux (59), qui regroupaient des clubs de Bretagne, d'Ile de France et des Hauts-de-France. Elles y ont réalisé de belles per-

formances chacune dans leur catégorie : 2 podiums de 2^{ème} place pour Charlotte Hamon, 2 podiums 2^{ème} et 3^{ème} place pour Lou-Anne Feillatre et 1 podium de 3^{ème} place pour Zainab Bari. Ces 8 jeunes se rendront à Dijon en juillet pour défendre leur place au Championnat de France.

Début juin, la Créhennaise Charlotte Hamon rentre de Plabennec (29) avec le titre de Championne de Bretagne catégorie N3 JEUNESSE, suivie de près par Clara Lecollinet qui monte sur la 2^{ème} marche. Jade Langlais monte sur la 3^{ème} marche de la catégorie N2 JUNIOR. Ces 3 jeunes ont intégré le niveau National en septembre.

Au-delà de la compétition, ce sont des liens d'amitiés et d'entraides qui unissent toutes ces jeunes entre elles mais aussi avec les membres des autres clubs : de belles valeurs défendues !

Le vendredi 9 juin l'ensemble des patineuses a fait voyager - via un « embarquement immédiat » - un public venu en nombre les applaudir. Rendez-vous en septembre pour une nouvelle aventure !

La section artistique du club PA Créhen



Charlotte, Jade et Clara, médaillées au championnat de Bretagne



Livia, Claire, Lilwenn, Zoé et Maëlys, groupe des roues artistiques



Lou-Anne, 2ème place à Boussy Saint-Antoine



Camille, Noëlanne, Lilwenn, Luna et les coachettes



Les compétitions de Football ont pris fin le 14 Mai 2023. Le bilan de la saison 2022/2023 est très positif puisque l'équipe A termine 3ème de son championnat R3 de Ligue de Bretagne. L'équipe B se classe 9ème et se maintient en deuxième division de district, ce qui était l'objectif.

L'équipe C se positionne 3ème de son groupe de D4 Elite.

Le 10 Juin 2023 a eu lieu le tournoi de foot sur le stade du Bois es Fênes à Pluduno. Cette année a été une belle réussite : 31 équipes engagées pour 220 joueurs.

Cette journée s'est déroulée dans un excellent esprit avec de nombreux spectateurs.

Un grand merci à tous les bénévoles ayant participé pour la parfaite organisation de cette journée.



Les joueurs inscrits ont également permis que le fair-play soit de mise.



Le 13 Juillet le club organisera sur le parking de la salle polyvalente à partir de 19 heures 30 une soirée Grillades : Inscription dans les commerces de Créhen.

Daniel COTIN et Philippe NICOLAS, co-présidents

VAL d'ARGUENON FOOTBALL
CREHEN PLUDUNO

CREHEN
Parking
Salle Polyvalente

13 JUILLET

BAL - FEUX D'ARTIFICE

20h
Repas **GRILLADES**

Adulte : 13 euros
- 12 ans : 8 euros

Réservations avant le 8 juillet

Inscriptions : 06 19 28 97 21
ou dans les commerces :

- Boulangerie Aux Délices Créhennais - Créhen
- Bar Le Menhir - Créhen
- Friterie - Epicerie Cré1 Chti Commerce - Créhen
- Boulangerie Labat - Pluduno
- Bar Le Zinc - Pluduno

Les 2 équipes avant la finale qui a été arbitrée par David LETRILLARD (Arbitre officiel du club)

La société de chasse

A.C.C. de Créhen



Quels sont les rôles de la chasse et des chasseurs l'été ?

L'été, les chasseurs sont contactés par les agriculteurs à cause des dégâts dans leurs champs, les semences et cultures mangées. Les sangliers et les corneilles sont la cause de ces différents dégâts. La régulation de ces différentes espèces est faite par les chasseurs. La régulation des sangliers est autorisée en battues, organisées par le louvetier qui est assermenté par le Préfet des côtes d'Armor. Mais elle est aussi assurée par quelques chasseurs de la société de chasse de Créhen qui ont l'autorisation du Préfet des Côtes d'Armor et du Président de la société de chasse de Créhen pour tirer le sanglier à l'affût ou à l'approche. Dans le département, 89% des dégâts de culture ont été causés par des sangliers d'où l'importance d'aider les agriculteurs par cette régulation.

La régulation des corneilles est faite par les chasseurs qui ont l'autorisation par le Préfet. Mais il y a aussi des dégâts de choucas recensés dans les cultures par les agriculteurs mais nous ne pouvons intervenir car l'espèce n'est pas encore autorisée à la régulation.



terrain ravagé à cause des sangliers



Jean-François LEMESLE et François SIMON-VARINS

La Boule Créhennaise



Challenge d'hiver 2022-2023

25 concours

Remise des prix le 24/05/2023

Remise du challenge d'hiver

De gauche à droite : Alain MACÉ - Jean Claude FOUCAULT (75 points) - Alain MERDRIGNAC (80 points) - Annette JAMOIS (84 points) et François ROUAULT

Créh'Ane

L'association Créh'âne organise la seconde édition de l'âne en fête le **dimanche 16 juillet** sur le terrain municipal proche de la salle polyvalente

L'objectif étant de réhabiliter et valoriser l'âne au regard du grand public.

Au programme : défilé dans le bourg à partir de 10h30.

Après-midi : animations et divers concours (attelage, traction, maniabilité) concours du plus bel âne,

Intervention de professionnels du monde équin pour une approche du bien être animal, séances d'éthologie, d'ostéopathie.

Activités pour les enfants, ballades à dos d'âne et calèche, tir à la corde, séance de médiation animale, en fin d'après-midi goûter des ânes.

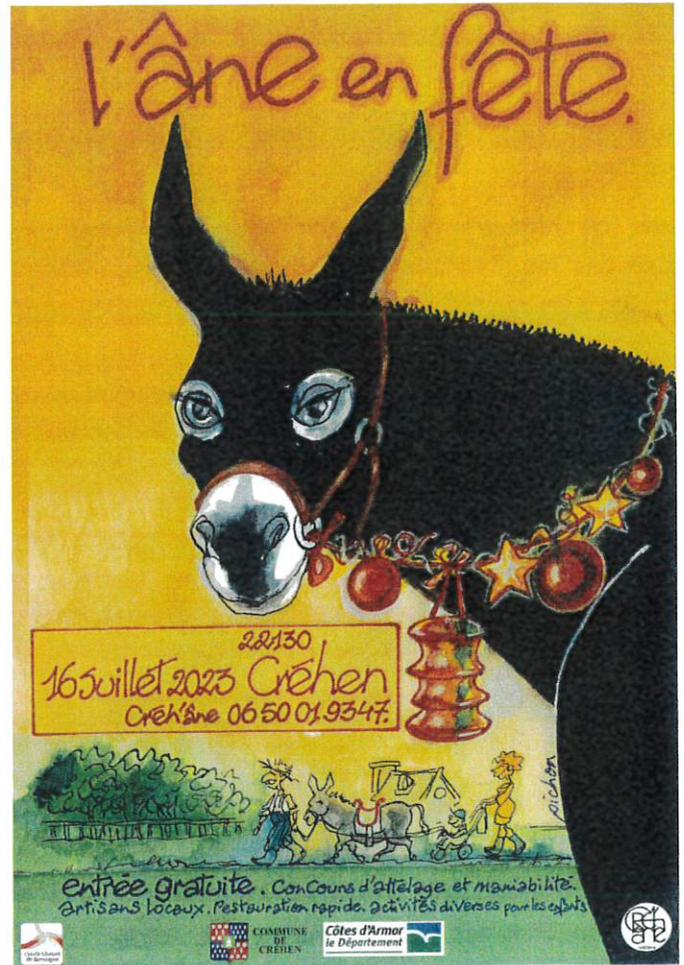
Présence d'artisans et producteurs locaux (pépiniéristes, travail sur bois, vannerie, sabotier, savonnier, miel, bijoux, peintres, maraîcher, etc)

Interventions de randonneurs au long cours avec leurs ânes, qui feront part de leurs périples et rencontres.

Restauration rapide (galettes saucisses frites)

Entrée gratuite.

Roger DENMAT.



Festivités à venir

JAZZ IN Breizh
7, 8 et 9 juillet 2023
CRÉHEN - PLANCOET

Vendredi 7 juillet à 20h30
Quelqu'un des Foyers - 2200 Plancoet
Entrée gratuite

Dimanche annulé

Le dimanche 9 juillet à 18 heures
Parking de la salle polyvalente de Créh'en

SWING HOT CHORUS
Samedi 8 juillet 18h30
Place de l'Eglise - 22130 Créh'en

JOYRIDE
Duo: Saïon - L'Armeur
Gauthier Lancelot - The Fabes Man
Suivi de Sabino & Co - Bossa Nova & Latino

LOCATIONS: 8 € en présente - 12 € sur place - Gratuit moins de 18 ans et demandeurs d'emploi
EXPOSITION D'ARTISTES DE 5 à 14h00 - Bouvette et restauration

INFOS & LOCATION : facebook - jazzinbreizh - https://jazzinbreizh.fr

28

CRÉHEN en Fête

CONCERT

samedi 12 AOÛT

Groupes: GAD ZUKES BERNARD PAO-BRAN

PARKING de la SALLE DES FÊTES à partir de 18 heures

Entrée: 5 €

RESTAURATION SUR PLACE FOOD TRUCKS

En Goût Den Food (galettes saucisses)
Aux Délices de Gladys (burgers)
Jessy's Rotisserie
Fred glacier

Organisation: Comité des Fêtes de Créh'en

L'Amicale Pétanque Créhennaise

Ce club est né d'un besoin de quelques personnes de se retrouver sans prise de tête pour assouvir une même passion : La pétanque

Le lieu était déjà prévu. Lors de l'aménagement sportif de l'ensemble des terrains de foot, la municipalité avait désigné un emplacement pour éventuellement en faire un espace pour jeux de boules. L'intérêt était que, lors de mariages ou autres festivités dans la salle polyvalente, surtout les lendemains des « renoçons », comme on dit chez nous, les invités pouvaient se retrouver pour un après midi de détente et de récupération.

A plusieurs reprises, j'ai essayé de motiver, par le biais du bulletin et par le bouche à oreilles, des personnes intéressées par quelques parties de pétanque entre amis, Pas de réponse jusqu' au jour où Madame le Maire m'a fait rencontrer au chalet, lors d'un rassemblement de vieilles voitures, une personne qui lui a demandé si à Créhen, il y avait un club de pétanque .

Ce jour là, après quelques échanges, nous avons décidé

d'informer par affichage dans les lieux sportifs, par annonce dans le bulletin communal, notre souhait de rencontrer toutes les personnes intéressées.

Nous étions quelques-uns au départ, aujourd'hui nous sommes 40, ce qui répond à une forte demande.

Nous avons profité de la journée citoyenne en 2022 pour matérialiser l'espace en délimitant six jeux. Cette année, la municipalité a financé un gravillonnage pour en faire un terrain de pétanque digne de ce nom.

Merci aux élus qui ont permis ces réalisations.

Merci également aux employés municipaux qui sont venus nous aider pour égaliser la surface, leurs compétences nous ont été très utiles.

Aujourd'hui, pour officialiser nos retrouvailles du vendredi dans une ambiance de partage et de convivialité, nous avons décidé de créer une association.

Alain SAËZ

Les membres du bureau :

Président : Christian LONCLE - Vice-Président : Suzanne LEVAVASSEUR

Trésorière : Martine BEDFERT - Trésorier adjoint : Paul MERCIER

Secrétaire : Maryse BERFERT - Secrétaire adjoint : Alain SAËZ



Debout au milieu : Adeline Réhel l'Animatrice danse.

Le bureau de l'association : Océane cojean: trésorière,
Gwenaëlle Cojean: Présidente et Anaïs Eon: Secrétaire.



Nouvelle Association de danse 2AO DANCE « Comme une Evi Dance »

Petit Mot de la présidente : Gwenaëlle Cojean

« Je suis fière et heureuse d'apporter mon soutien à l'association et à l'équipe pour que Adeline, Anaïs et Océane puisse partager leurs expériences. C'est pourquoi il est pour moi important de présider 2AO Dance pour développer la passion et accompagner de nouveaux adhérents en proposant dans l'association des cours de danse, des stages de danse, des festivités, des zumba party et un spectacle de danse au mois de juin, nous vous attendons dès le 19 septembre pour venir vous amuser en cours de danse avec 2 cours d'essais gratuits ».

Pourquoi 2AO Dance ?

Océane cojean raconte :

« Il était comme une évidence pour nous de créer 2AO Dance à Créhen . »

Nous nous sommes rencontrées il y a 15 ans dans une ancienne association de danse de cette commune. Nous avons gardé en nous cette passion et nous voulons contribuer à la diversité sportive qui existe à Créhen et apporter du renouveau.

Nous souhaitons que les adhérents puissent pratiquer une activité physique et ludique, pour les plus petits, et une parenthèse fun avec un lâché prise pour les plus grands. Aujourd'hui ce partage doit permettre à notre association de créer des liens forts comme nous en avions quand nous étions adolescentes. Le but de 2AO Dance est de s'échapper du quotidien, du travail pour se défouler tous ensemble dans la bonne humeur.

Quels styles de danse ?

Anaïs nous présente les cours de danse :

«Les cours de danse sont ouverts à tous à partir de 4 ans le mardi et le vendredi de 17h30 à 21h00 et le mercredi de 10h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h15, avec plusieurs styles de danse proposés par Adeline Réhel» :

- Eveil et Initiation
- Danse Moderne et Danse du Monde
- Street Dance/ Ragga Dance Hall
- Pompom-Girl et Zumba

« L'Esprit de 2AO Dance c'est aussi de faire découvrir notre passion à des personnes qui ne connaissent pas la danse. La danse a toujours été pour nous une façon de nous exprimer et de nous évader en retrouvant les amies que nous avons dans les cours. Il était évident pour nous de pouvoir créer un lieu où plaisir, partage et loisirs sont maîtres-mots ! »

Rencontre avec Adeline alias Adèle :

Qui est Adèle ?

« J'ai 28 ans et je suis maman d'un petit garçon. Je suis accompagnante d'enfants en situation de handicap dans une école primaire. J'ai l'habitude et la patience auprès des plus jeunes notamment grâce à mon parcours d'animatrice en centres de loisirs.

La passion pour la danse m'est venue avant même de prendre des cours. J'ai d'abord commencé par le patinage artistique puis à 6 ans j'ai commencé la danse avec le modern' jazz en passant par le classique jusqu'au rock'n roll tout en participant à des compétitions.

Depuis j'ai participé à de nombreux stages et formations au studio Harmonic et à l'Académie Internationale de la danse à Paris et j'ai proposé des cours de danse dans plusieurs associations ou écoles primaires telles qu'à Rennes, Corps-Nuds, Dinard...»

Avec qui as tu pratiqué tes stages et formations ?

« Christian Millette, Maxime Deremez, Jordan Mouillerac ou encore Denista Ikonomova ainsi que Fauve Hautot au Fitness Tour. Ce sont des danseurs connus dans Danse avec les Stars ou la troupe D'pendance avec qui j'ai pratiqué de nombreux stages. Dernièrement le samedi 17 juin je me suis formée avec Elza Bois et sa sœur Alizée, toutes les deux danseuses dans Danse avec les Stars. Le 18 juin, je me suis formée à la Zumba à l'académie Fitness à Paris Nanterre avec Clotilde Martin formatrice de Zumba pour la France.»

Un dernier petit mot ?

Pour moi la danse n'a de sens que dans l'échange, les rencontres et le partage. J'aime ressentir la musique, l'exprimer dans des mouvements de danse et mélanger plusieurs styles dans une même chorégraphie. Il est primordial pour l'association 2AO Dance de privilégier le plaisir, le loisir et le partage avant la compétition qui n'est pas l'objectif de l'association.



2AO Dance



Planning et tarifs des cours de danse de l'association 2AO Dance :

Horaires	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
10h00-10h45		EVEIL (4-5ans)	
10H45-11H30		INITIATION (6-7 ans)	
11H30-12H30		ZUMBINI (Enfants : 8-11ans)	
13h00-14h00		DANSE MODERN (Enfants : 8-11ans)	
14h00-15h00		ZUMBADO (Ados 12-15 ans)	
15h15-16h15		POMPOM-GIRL (Ados :12-15ans)	
17h45-18h45	STREET DANCE/ RAGGA DANCE HALL (Ados 12-15ans)		DANSE MODERN (Ados :12-15ans)
19h00-20h00	DANSE MODERN (Adultes : dès 16 ans)		DANSE DU MONDE (Adultes dès 16 ans)
20h00-21h00	STREET DANCE/ RAGGA DANCE HALL (Adultes dès 16 ans)		Zumba (Adultes des 16 ans)

Tarifs Danse annuel :

EVEIL/ INITIATION : 90 EUROS

DANSE MODERN ENFANTS : 110 EUROS

	ADOS	ADULTES
1 cour/ semaine	130 EUROS	160 Euros
2 cours/semaine	230 Euros	260 Euros
3 cours/semaine	330 Euros	360 Euros

Tarifs ZUMBA annuel :

ZUMBINI	ZUMBADO	ZUMBA
115 EUROS	140 EUROS	170 EUROS

*Les cours de zumba sont non cumulables aux forfaits cours de danse.

+Frais d'adhésion à l'association 2AO DANCE de 20 EUROS.



SALLE OMNISPORTS PLANCOËT

LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI
9 SEPT.
2023
10h-17h



ORGANISATION :
LE GRAND FORUM
DES ASSOCIATIONS
DU SECTEUR
PLANCOËT/PLÉLAN

forum-associationsorange.fr

avec le soutien de :
DINAN
AGGLOMÉRATION

Retrouvez de
nombreuses associations
dans des domaines
d'activités très variés :



- > ACTIVITÉS SPORTIVES,
- > LOISIRS CULTURELS ET ARTISTIQUES,
- > VIVRE ENSEMBLE.

<https://grandforum-plancoet-plelan.fr>

Venez choisir

l'activité

qui vous plaît !



Journée citoyenne

Le Samedi 16 septembre 2023, 7ème édition de la journée citoyenne à Créhen

Si vous souhaitez y participer, réservez dès à présent votre journée

Inscrivez-vous à l'aide du coupon-réponse joint dans ce bulletin

La vie scolaire

Ecole publique Jacques Prévert RPI Créhen/St-Lormel

Fin d'année active dans les classes du RPI Créhen-St-Lormel.

En fin d'année, les élèves du RPI ont profité d'activités sportives variées :



5 séances de balle au pied pour les GS-CP sur le terrain de soccer à Saint Lormel ; 6 séances de volley pour les CM.

À Créhen, les élèves ont terminé leur projet sur le jardin au naturel : plantations, fabrication d'abris à insectes, découverte des oyas traditionnels pour économiser l'eau.



Le 22 mai, les CM ont assisté à une séance de prévention des risques domestiques organisée par Groupama Plancoët. Fin juin, c'est Baptiste, sauveteur en mer, qui est venu donner une information sur la prévention des risques de noyade, en mer comme en piscine.

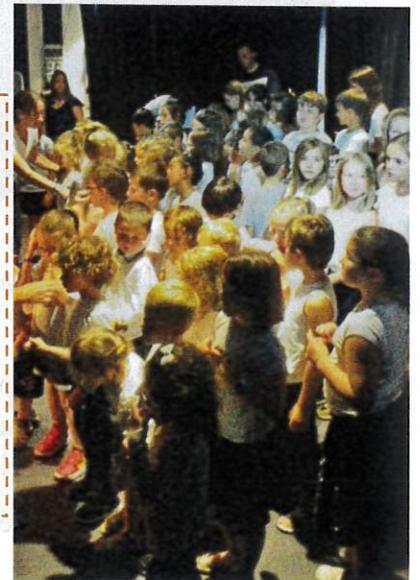


Les élèves de Créhen sont allés au Centre de Découverte du Son, à Cavan, en lien avec le projet musique du RPI. Ils y ont fait de petites expériences sur la transmission du son et sur les familles d'instruments.



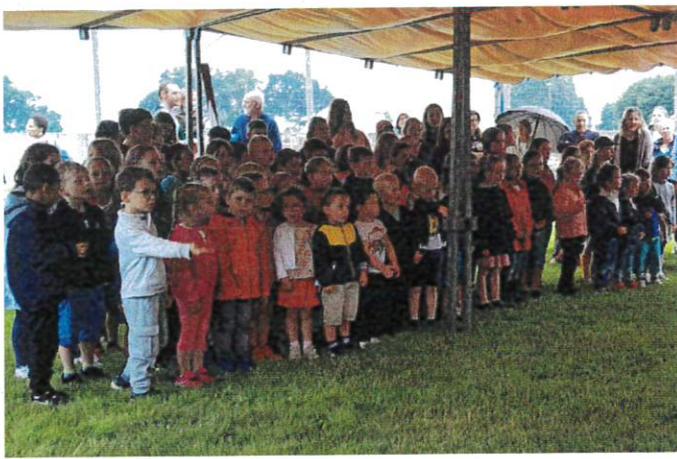
Le 13 juin, c'était le point d'orgue du projet du RPI, « La musique au fil des âges ». Les élèves sont montés sur scène pour présenter l'aboutissement de toute une année de travail sur l'histoire de la musique.

Un grand merci à la mairie de Créhen qui a mis la salle polyvalente à disposition tant pour les répétitions générales que pour la soirée finale. Merci aussi à notre Amicale pour son aide. Le spectacle a ravi petits et grands !



Les CE iront visiter un élevage porcin à la ferme du Grand Léhen, à Plurien, pour conclure cette année scolaire qui s'achève. Un grand merci à tous, mairies, Amicale laïque, parents, qui nous accompagnent dans nos projets au profit des apprentissages de tous nos élèves. Bon été à tous et à bientôt, pour la rentrée !

Caroline DUFLOS et Julien DOMER, Directeurs



Fête champêtre
18.06.2023



La Fête Champêtre qui s'est déroulée le dimanche 18 juin dernier a réuni de nombreux enfants entourés de leurs familles, amis.

Après la présentation du spectacle organisé par les enseignants, de nombreuses animations étaient proposées avec notamment un parcours avec les pompiers, des balades à Poneys, des initiations de Cornhole, l'incontournable pêche à la ligne, la tombola...

Enfants et adultes ont passé un agréable moment en présence de la fanfare de rue "la Fan'falaïse " qui a assuré l'animation musicale.

Cette journée n'aurait pu avoir lieu sans les enseignants, les enfants, les parents d'élèves, les Mairies, ainsi que tous les bénévoles...

Nous les remercions à nouveau.



Le bureau de l'Amicale Laïque "

Dernière ligne droite !

Les classes de maternelle ont commencé, après les vacances de printemps, un cycle de 6 séances de "Gouren", autrement dit : "lutte bretonne".



Les élèves de CP/CE1/CM ont pu bénéficier de l'intervention de l'association identi'terre sur le thème du jardin.



Les CE2 ont passé plusieurs journées à la ferme de Mr et Mme Hamoniaux, parents d'élève.



Les classes de CP/CE ont bénéficié de l'intervention d'une diététicienne et d'une animatrice sportive pendant toute cette période afin de travailler sur l'alimentation, la santé et le bien-être ; dans ce cadre ils sont allés jusqu'au verger de M. Letonturier.

Tous les élèves de l'école ont bénéficié d'une sensibilisation à la sécurité aquatique (connaître les règles, savoir appeler à l'aide, apprendre les gestes qui sauvent...) et ce, avant cette période d'été où la piscine et la mer sont très prisées.



Les CP/CE ont pris le car le mardi 4 juillet pour une visite guidée au musée des Beaux-Arts de Rennes.

Les maternelles ont participé à des demi-journées avec la Maison de la Rance sur le thème de la biodiversité.

Lundi 12 juin les élèves de CM ont passé leur permis internet.



Le dimanche 18 juin c'était la grande fête de l'école avec la Kermesse organisée par l'APEL. A cette occasion les enfants ont défilé costumés sur le thème du jardin, accompagnés par leurs enseignantes. Ensuite ont suivi le repas et les stands.

Pour fêter le Jubilé (anniversaire 200 ans) de la congrégation de la Divine Providence, nous avons organisé avec les religieuses une journée festive pour marquer l'évènement le mardi 27 juin.) Au programme, diaporama sur la vie et les missions de celles-ci en France mais aussi dans d'autres pays, célébration, pique-nique dans le parc suivi d'un jeu de piste pour découvrir les lieux puis un goûter offert par les soeurs de la Divine Providence.

Le lundi 3 juillet et mardi 4 juillet les CM ont fait un stage de voile à St Jacut de la Mer.

Et puis pour clôturer cette année nous avons procédé à notre traditionnelle petite cérémonie du passage le vendredi 7 juillet pour les élèves qui quittent la maternelle pour aller en CP ainsi que pour les élèves de CM2 qui eux vont rejoindre la 6ème au collège à la rentrée de septembre prochain.

Nous remercions l'association des parents d'élèves ainsi que tous les bénévoles qui, grâce à leurs actions tout au long de l'année, nous permettent de réaliser tous ces beaux projets !

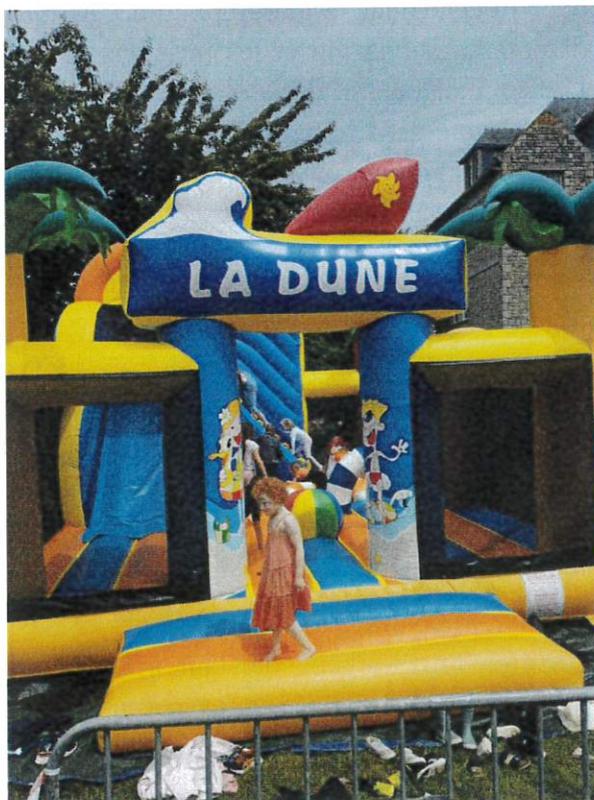
Fabienne GROUAZEL, Directrice, et son équipe enseignante

KERMESSE

Malgré une météo incertaine, la kermesse de l'école immaculée conception a pu se tenir le dimanche 18 juin, pour le plaisir des petits et des grands. Les familles, les amis et Créhennais se sont retrouvés dans le bourg pour le défilé des enfants sur le thème du jardin. Insectes, fleurs, fruits, légumes, animaux du jardin et jardiniers étaient au rendez-vous. S'en est suivi un repas moules frites et galettes saucisses qui a rassemblé 250 convives dans la cour de l'école.

A 14h, de nombreux stands de jeux ont ouvert pour le plus grand bonheur des enfants. Cette année l'échelle des pompiers a connu un très grand succès ainsi que les balades à poney proposées par les Ecuries de Marlau de Créhen. Les plus grands ont pu participer aux festivités avec l'organisation d'un concours de palets.

Toute l'équipe de l'APPEL, qui a œuvré pendant plusieurs semaines pour faire de cette kermesse une belle journée de convivialité, tient à remercier encore tous les parents, familles, amis, partenaires et les maîtresses.



Dinan Agglomération

Cet été, embarquez à bord des navettes estivales Dinamo !

Informations pratiques

Mis en place par **Dinan Agglomération** du **3 juillet au 3 septembre 2023 inclus**, le service de navettes Dinamo! Estival est totalement gratuit et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les navettes circulent normalement pendant les jours fériés.

Réservation

La réservation n'est pas obligatoire mais recommandée pour les deux circuits, si vous êtes en bout de ligne et que vous souhaitez assurer votre place.

Vous souhaitez embarquer votre vélo avec vous lors de votre trajet ? Les navettes sont équipées de **porte-vélos**.

N'oubliez pas de réserver votre emplacement avant votre trajet. (réservation obligatoire pour les vélos).

Réservation gratuite par téléphone au **02 96 68 31 39** du **lundi au vendredi, de 8h à 17h.**

Le samedi de 8h à 12h, uniquement pour des renseignements concernant le service.

Les réservations doivent être faites avant 17h (pour un trajet du mardi au samedi) **et au plus tard le vendredi à 17h** (pour un trajet le dimanche et lundi).

Complémentarité Breizhgo

Vous souhaitez vous rendre au marché de Dinan, vous déplacer ailleurs sur le territoire, ou les horaires des navettes ne correspondent pas à votre déplacement ?

Les lignes régionales Breizhgo sont aussi présentes sur le territoire.

Pour plus d'informations : **www.breizhgo.bzh**

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur les circuits, les horaires ou les modalités de réservation, n'hésitez pas à contacter le **02 96 68 31 39** du **lundi au vendredi, de 8h à 17h.**

N'hésitez pas à consulter le site de Dinan Agglomération à l'adresse **www.dinan-agglomeration.fr**



Modification de droit commun n°3 du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant
Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Par délibération n° CA-2023-066 du 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable dans le cadre du projet de modification de droit commun n°3 de son Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme. Cette procédure de modification de droit commun a été engagée par arrêté du Président n° AP-2023-053 du 26 juin 2023.

La concertation préalable aura lieu du 5 juillet 2023 au 31 décembre 2023 inclus. Elle permettra aux habitants, acteurs du territoire et toute autre personne concernée par le projet de :

- Prendre connaissance des modifications qu'il est projeté d'apporter au PLUiH,
- Donner un avis à un stade précoce de la procédure sur les évolutions envisagées et, le cas échéant, de formuler ses observations ou propositions sur ces modifications.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- Par écrit sur un registre, aux jours et horaires d'ouverture au public du siège de Dinan Agglomération – 8 Bd Simone Veil – 22100 DINAN
 - Par voie électronique à l'adresse suivante : plui@dinan-agglomeration.fr
 - Par voie postale à l'adresse suivante : M. Le Président de Dinan Agglomération – 8 Boulevard Simone Veil – CS 56357 – 22106 DINAN Cédex
- Seules les observations relatives aux objets de modification présentés pourront être prises en considération.

Un dossier de concertation préalable sera consultable pendant toute la durée de la concertation :

- Sur le site internet de Dinan Agglomération à la rubrique « modification du PLUiH »
 - Au siège de Dinan Agglomération, aux jours et horaires d'ouverture au public
- Il sera actualisé en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet.

A l'issue de la période de concertation préalable, un bilan sera effectué. Il sera joint au dossier soumis à l'enquête publique. Le projet de modification fera l'objet d'une enquête publique d'un mois, réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Les modalités de cette enquête publique seront connues quinze jours avant le début de l'enquête.

Recette

Recette des madeleines caramel et chocolat

- *Préparation* : 10 minutes
 - *Cuisson* : 10 minutes
- Nombre* : 12 madeleines

Ingrédients :

- 1 tablette de chocolat
- 100 g de beurre
- 100 g de farine
- 70 g de sucre en poudre
- 10 bonbons au caramel au beurre salé
- 2 œufs
- 1 cuillère à café de levure chimique



Instructions :

- Commencez par préchauffer le four à 220°C.
- Faites fondre le beurre au micro-ondes.
- Mettez dans le saladier la farine, le sucre et la levure, le beurre fondu et les 2 oeufs.
- Mélangez bien de façon à former une boule de pâte.
- Ajoutez soit des pépites de chocolat ou concassez une tablette de chocolat* assez finement.
- Beurrez vos moules (*sauf s'ils sont en silicone, les madeleines se démouleront parfaitement*).
- Étalez un peu de pâte, déposez la moitié d'un caramel au beurre salé puis recouvrez-le de pâte jusqu'en haut du moule.
- Faites-les cuire une dizaine de minutes (*8 mn peuvent même suffire si vous avez des mini moules à madeleines*).
- Renouvelez s'il vous reste de la pâte.

Dégustez encore tiède pour que le caramel et le chocolat soient bien fondants !



Astuces du chef :

* Pour **concasser du chocolat**, vous pouvez soit :

- Mettre des carrés dans le mixeur puis les mixer afin d'obtenir l'épaisseur que vous voulez.
- Déposer des carrés dans du film alimentaire ou dans un sachet plastique à zip, recouvrir le tout avec un torchon puis taper dessus à l'aide d'un rouleau à pâtisserie.

Râper les carrés avec une râpe pour des pépites très très fines.

Les bonbons au caramel ont tendance à durcir un peu quand les madeleines sont froides : n'hésitez pas à les passer quelques secondes au micro-ondes ou au four à basse température. Vous pouvez remplacer les bonbons par du caramel au beurre salé à tartiner également.

Une montgolfière au-dessus de Créhen

(Photo prise par Philippe DOS, un conseiller municipal)



Les vieilles voitures à Créhen

